



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 mars 2023**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **36**  
Nombre de représentés : **10**  
Nombre d'absents : **18**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_028\_CC\_28**  
**Désignation des représentants du TCO au conseil de développement du Grand Port Maritime de La Réunion**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 46

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
03/04/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

### **AFFAIRE N°2023\_028\_CC\_28 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU TCO AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION**

#### **Le Président de séance expose :**

Depuis la réforme portuaire instituée en application de la loi du 22 février 2012, la Réunion est dotée d'un établissement public portuaire, le Grand Port Maritime de la Réunion, (GPMDLR) administré par un directoire sous le contrôle du conseil de surveillance, et doté d'un conseil de développement.

Le conseil de développement est une instance importante dans la vie du port puisqu'elle dispose d'un rôle consultatif obligatoire sur la politique tarifaire ainsi que sur le projet stratégique du port.

La représentation de la communauté d'agglomération du TCO est fixée pour chacun des 2 organes suivants :

- Le conseil de surveillance composé au total de 17 membres (1 élu de la commune du Port, 1 élu du TCO, 3 élus de la chambre de commerce et d'industrie de région de la Réunion, des représentants de l'Etat, de la Région et du Département ainsi que des personnes qualifiées).
- Le conseil de développement composé de 20 membres. Le TCO y est représenté par 2 élus et leurs 2 élus suppléants respectifs.

Les mandats, d'une durée de 5 ans des membres du TCO, siégeant à ces instances, arriveront à échéance :

- Le 27 février 2023 pour le conseil de surveillance ,
- Le 14 juin 2023 pour le conseil de développement.

Il convient donc de désigner les nouveaux représentants du TCO.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/03/2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- DÉSIGNER Emmanuel SÉRAPHIN** en tant que représentant du TCO au conseil de **surveillance du Grand Port Maritime de la Réunion ;**

**- DÉSIGNER Catherine GOSSARD et Irchad OMARJEE** en tant que représentants titulaires du TCO au

**conseil de développement du Grand Port Maritime de la Réunion ;**

**- DÉSIGNER Danila BÉGUE et Marie Josée MUSSARD-POLEYA en tant que représentantes suppléantes du TCO au conseil de développement du Grand Port Maritime de la Réunion.**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230403-2023\_028\_CC\_28-DE



---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président